



## Déclaration de conformité

Je soussigné(e) Magali JOFFROY, société Matfer Industrie, ZI Les Réhardières Longny-au-Perche 61290 Longny-les-Villages, agissant en qualité de RSE Groupe & Affaires Règlementaires, déclare que l'(les) objet(s) référencé(s) sur notre catalogue de la façon suivante:

Dénomination	Famille de matériaux et composants*	Code article
condibox avec 5 bacs gn 1/9	Acier inoxydable AISI 304 - 1.4301 - X5CrNi18-10 Acier inoxydable AISI 441 - 1.4509 - X2CrTiNb18	511510

\* dans le cas de matériaux multicouches, les composants au contact de l'aliment sont précisés de l'intérieur vers l'extérieur (le cas échéant les barrières fonctionnelles sont précisées)

Répond(ent) aux exigences établies dans les règlements ou directives européennes, décrets et arrêtés français et autres suivants, relatifs aux matériaux et objets en :

Acier inoxydables destiné(e)(s) à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

RÈGLEMENT 1935/2004/CE  
RÈGLEMENT 2023/2006/CE  
ARRÊTÉ DU 13 JANVIER 1976  
FICHE DGCCRF MCDA n°1 (v02-01/04/2017) Métaux et alliages

Dans les conditions normales et prévisibles d'emploi n'entraînant aucune modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire, ce/ces objet(s) est/sont apte(s):

- Au contact de tous les types d'aliments.



Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des éléments suivants:

- Déclaration(s) des fournisseurs de matières premières.
- Analyses des substances soumises à restriction:

Nom	Identification	Limite	Résultat
Argent	Ag	0.08 mg/kg	< LQ/LOQ = 0.002
aluminium	al	5 mg/kg	< LQ/LOQ= 0.02
antimoine	sb	0.04 mg/kg	< LQ/LOQ = 0.002
arsenic	as	0.002 mg/kg	<LQ/LOQ = 0.002
baryum	ba	1.2 mg/kg	0.02
béryllium	be	0.01 mg/kg	<LQ/LOQ= 0.001
cadmium	cd	0.005 mg/kg	<LQ/LOQ= 0.001
cobalt	co	0.02 mg/kg	<LQ/LOQ= 0.002
chrome	cr	0.25 mg/kg	0.007
cuiivre	cu	4 mg/kg	<LQ/LOQ= 0.002
etain	sn	100 mg/kg	0.258
fer	fe	40 mg/kg	0.03
lithium	li	0.048 mg/kg	<LQ/LOQ= 0.002
magnésium	mg		0.1
manganèse	mn	1.8 mg/kg	<LQ/LOQ= 0.002
mercure	hg	0.003 mg/kg	<LQ/LOQ= 0.001
molybdène	mo	0.12 mg/kg	<LQ/LOQ= 0.002
nickel	ni	0.14 mg/kg	<LQ/LOQ= 0.002
plomb	pb	0.01 mg/kg	<LQ/LOQ= 0.001
thallium	ti	0.001 mg/kg	<LQ/LOQ= 0.0001
titane	ti		<LQ/LOQ= 0.002
vanadium	v	0.01 mg/kg	<LQ/LOQ= 0.002
zinc	zn	5 mg/kg	0.01

Par analyse: acide citrique 0,5% 3x4 heures à température de reflux



- Valeur du rapport réel S/V en contact avec la denrée alimentaire utilisée ou, en cas de dérogation avec  $S/V = 6$ , précisions des conditions (cf. art. 17 et annexe V-2.1.8 du 10/2011/UE): rapport conventionnel  $6\text{dm}^2/\text{kg}$  de simulant

Cette déclaration est valide uniquement pour le matériau ou l'objet tel que livré (emballage vide), et tant qu'il n'y a pas de modification réglementaire ou de changement susceptible d'entraîner une modification de l'inertie du matériau ou de l'article.

En toute hypothèse, la conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation prenant en compte les caractéristiques particulières du matériau ou objet, conditions telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.

En cas de changement des caractéristiques du produit emballé, de sa composition ou de sa destination, ainsi que dans le cas d'une modification des conditions de mise en œuvre du matériau ou de l'objet, la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume, alors, seule la responsabilité.

Cette déclaration devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée et en cas de changement de la réglementation.

Longny-les-Villages, le 06/03/2026  
Magali JOFFROY, RSE Groupe & Affaires Règlementaires

**MATFER INDUSTRIE**  
ZI Les Réhardières - Route de l'Aigle  
Longny-au-Perche  
61290 LONGNY-LES-VILLAGES  
Tél: 02 33 85 34 00 - Fax 02 33 73 64 05  
Siret : 775 732 522 00047 - APE 2599A